



Conduite en Sécurité des Engins de Chantier

Recommandation R482

Cat. A, B1, C1, C2, C3, D, E, F et/ou G

Avis d'aptitude

Catégorie A : Engins compacts, limités à la liste exhaustive suivante



Pelles hydrauliques à chenilles ou sur pneumatiques, de masses ≤ 6 tonnes



Chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse ≤ 6 tonnes



Chargeuses-pelleteuses de masse ≤ 6 tonnes



Moto-basculateurs de masse ≤ 6 tonnes



Compacteurs de masse ≤ 6 tonnes



Tracteurs agricoles de puissance ≤ 100 cv (73,6 Kw)

B : Engins à déplacement séquentiel

Cat B1 : Engins d'extraction à déplacement séquentiel



Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse > 6 tonnes



Pelles multifonctions.



C : Engins à déplacement alternatif

Cat C1 : Engins de chargement à déplacement alternatif



Chargeuses sur pneumatiques de masse > 6 tonnes



Chargeuses-pelleteuses de masse > 6 tonnes.

Cat C2 : Engins de réglage à déplacement alternatif Au sein de votre entreprise uniquement



Bouteurs



Chargeuses à chenilles de masse > 6 tonnes.

Cat C3 : Engins de nivellement à déplacement alternatif, au sein de votre entreprise uniquement



Niveleuses automotrices.

Catégorie D : Engins de compactage

Compacteurs à cylindres, à pneumatiques ou mixtes, de masse > 6 tonnes



Compacteurs à pieds dameurs de masse > 6 tonnes





Conduite en Sécurité des Engins de Chantier

Recommandation R482

Cat. A, B1, C1, C2, C3, D, E, F et/ou G

Avis d'aptitude

Catégorie E : Engins de transport, au sein de votre société uniquement

Tombereaux, rigides ou articulés
Moto-basculateurs de masse > 6 tonnes



Tracteurs agricoles de puissance > 100 cv (73,6 kW).

Catégorie F : Chariots de manutention tout-terrain

Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à mât,



Chariots de manutention tout-terrain à conducteur porté, à flèche télescopique.

Catégorie G : Conduite des engins hors production

Déplacement et chargement / déchargement sur porte-engins des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstration ou essais.

OBJECTIFS :

Pour l'engin de chantier concerné :

- Acquérir les compétences nécessaires à la conduite en situation de travail,
- Assimiler les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité,
- Être informé des risques liés à son utilisation,
- Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques,

En vue d'évaluer l'aptitude du stagiaire à conduire en sécurité les engins de chantier de la catégorie concernée.

Permettre aux chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires des articles R4323-55, R4323-56 du Code du travail selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

PUBLIC :

Ce module s'adresse aux personnes débutantes ou expérimentées, amenées à conduire dans le cadre de leur activité professionnelle les engins correspondants à une ou plusieurs catégories de la recommandation R482 en respectant les règles de sécurité applicables sur les chantiers.

PRE-REQUIS :

Être âgé d'au moins 18 ans* - Être apte médicalement**

*La conduite de certains équipements de travail par des jeunes âgés de moins de 18 ans fait l'objet de dispositions réglementaires spécifiques.

** Il est recommandé que l'employeur s'assure de l'aptitude médicale du salarié à conduire un engin de chantier avant de s'engager dans un processus de formation et d'évaluation puisque cette aptitude est nécessaire à la délivrance de l'autorisation de conduite.



CONTENU :

Tout conducteur d'engin de chantier, à conducteur porté ou télécommandé, à l'issue de la formation dispose des connaissances théoriques et des savoir-faire pratiques suivants.

Connaissances théoriques :

- Connaissances générales
- Technologie des engins de chantier
- Les principaux types d'engins de chantier
- Règles de circulation applicables aux engins de chantier (panneaux de signalisation, circulation sur chantier, sur la voie publique)
- Risques liés à l'utilisation des engins de chantier (risques liés au fonctionnement de l'engin, à la conduite / aux déplacements de l'engin)
- Exploitation des engins de chantier
- Vérifications d'usage des engins de chantier

Savoir-faire pratiques :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance
- Conduite au moyen d'une télécommande (en option)
- Chargement / déchargement sur porte-engins (en option pour certaines catégories)

PROFILS DES INTERVENANTS :

Formateurs professionnels d'adultes issus du secteur des Travaux Publics

NOM DU RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Gil GUERMEUR

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES REQUIS :

Salle de cours équipée de supports vidéo.

Utilisation de manuels de formation et de documentations complémentaires fournis par AFA.

Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.

Plateformes de formation dédiées à la conduite d'engins pendant le temps de la formation

DATES DE FORMATION :

Consulter le site <https://www.afaformation.com/>, onglet formation, engins de chantiers ou contacter le centre AFA au 02 41 54 88 08.

DUREE :

Au minimum 2 jours, en fonction de l'expérience du candidat et du nombre de catégories visées.

LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT

Centre AFA - 108, rue de la Rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR

Au sein de votre entreprise (en intra) sous réserve de justifier des installations et des moyens nécessaires.



Conduite en Sécurité des Engins de Chantier

Recommandation R482

Cat. A, B1, C1, C2, C3, D, E, F et/ou G

Avis d'aptitude

MODALITES DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'EVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Tests théoriques (QCM) et pratiques réalisés par le formateur.

SANCTION VISEE :

Attestation de formation

Avis d'aptitude à la conduite des engins de chantiers de la ou des catégories concernées.

L'employeur a la possibilité de délivrer une autorisation de conduite.

Les conducteurs d'engin de chantier, au moins tous les 10 ans, réactualisent ses connaissances et savoir-faire et son aptitude à la conduite est réévaluée.

Pour toute information plus précise sur la recommandation R482

<https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/427258/document/r.482-bd.pdf>